



## Séance du lundi 04 juillet 2016

Date de la convocation: 23/06/2016

**Date d'affichage de la convocation : 23/06/2016**

**Membres en exercice**  
: 11

*L'an deux mille seize et le quatre juillet 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire*

**Présents : 8**

**Présents :** Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

**Votants: 8**

**Pour:**  
8

**Représentés:**

**Secrétaire de**  
**séance:**  
**MASSEY Laurence**

**Excusés:** Olivier FOUCONNIER, Geneviève FOUCONNIER, Guy CLARAC

**Absents:**

### Objet: Délibération fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2016 - DE\_2016\_009

Par délibération en date du 16 février 2016 le conseil communautaire s'est déclaré favorable à l'unanimité des membres présents pour l'attribution libre du FPIC pour l'année 2016, soit son montant total au profit de la Communauté de Communes.

La présente délibération en précise le montant de 220 784 € décomposé :

- Prélèvement de l'ensemble intercommunal : - 2 614 €
- Versement au profit de l'ensemble intercom : 223 398 €

Au profit de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents que le fonds fait l'objet de la répartition dérogatoire libre et attribue l'intégralité du FPIC soit 220 784 € à la communauté de communes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture et publication le 05/07/2016

